

Muslima Voyages

SOCIÉTÉ F2ZVOYAGES
Business Center
Immatriculée à DUBAÏ
LICENCE N°45000185

Contact & Informations

Lundi - Jeudi : 09h - 19h
Vendredi : 09h - 12h
contact@muslimavoyages.com

Facture Numéro	FAC-0850
Facture Date	25 septembre 2024
Date échéance	4 décembre 2024
Total à payer	0,00 €

A l'attention de

SRL DOCTEUR DEMIRKILIC azi461737z
CHEMIN VERT 54
7034 OBOURG
zizadoc@hotmail.com

Vous trouverez les photos de votre chambre [via ce lien](#)

Quantité	Détails du séjour	Tarif	Sous Total
1	Hotel MILLENNIUM PLACE BARSHA HEIGHTS 7 nuits suite deluxe all inclusive 30 décembre 2024 au 6 janvier 2025 transferts aéroport inclus	2 390,00 €	2 390,00 €
1	Vols A/R TURKISH AIRLINES CLASSE BUSINESS Départ de Bruxelles le 29 décembre 2024 à 18h10, arrivée le 30 décembre 2024 à 06h50 à Dubaï (escale 1h45 à Istanbul), Retour le 6 janvier 2025 depuis Dubaï à 14h55, arrivée à Bruxelles le 6 janvier 2025 à 22h00 (escale 1h05 à Istanbul).	3 380,00 €	3 380,00 €

Sous Total	5 770,00 €
Tax	0,00 €
Payé	-5 770,00 €
Total à payer	0,00 €

La réservation devra s'effectuer pendant nos horaires d'ouverture, si le paiement est effectué en dehors de ces horaires l'agence se donne le droit de modifier le montant total en raison des variations du prix et de la disponibilité des vols et des hôtels.

Le passeport doit être valide 6 mois après la date de retour.

Il est important de vérifier vos assurances voyage avant de réserver (soit en contactant votre banque pour vérifier l'assurance de votre carte bancaire soit vous contactez AllianzVoyages directement pour souscrire une assurance complémentaire).

Le règlement de la prestation touristique achetée se fait par carte bancaire ou par prélèvement sur le site internet www.muslimavoyages.com.

À l'inscription, un acompte du prix total du voyage est exigé pour la validité de l'inscription. Le règlement du solde doit intervenir au plus tard 21 jours avant la date de départ.

Le non-paiement d'une des échéances à date autorisera F2ZVOYAGES à considérer le voyage comme annulé du fait du client et en conséquence à facturer à ce dernier l'intégralité des frais d'annulation normalement dus à cette date.

Payé